



APPEL DE COTISATIONS 2020.

Paris, le 14 novembre 2019.

BULLETIN D'ADHESION 2020

Madame, Monsieur, chers adhérents,

L'adhésion à l'ALF représente sans doute pour vous la participation à un réseau porteur d'un discours spécifique sur le jeu, soutien de l'équipement ludothèque et du métier de ludothécaire. C'est aussi un accès aux formations (stages courts, Université d'été...), aux outils (carte des ludothèques, Wikiludo, forum professionnel...) et aux projets pilotés par l'ALF (fête mondiale du jeu, sélection des ludothécaires...). Elle doit également représenter la force d'un réseau et son poids dans les échanges avec les institutions et les partenaires nationaux et locaux.

Afin de rester dans une dynamique constructive, au vu des enjeux actuels et comme le prévoient nos statuts, nous vous invitons donc à régler le montant de votre adhésion pour l'année 2020.

Conformément à la décision prise lors de l'AG 2018, le montant des adhésions est **relatif au nombre d'ETP** (Equivalent Temps Plein) de l'ensemble de l'activité ludothèque.

Vous trouverez ci-contre un bulletin d'adhésion, la présentation du nouveau système, ainsi qu'une explication de la logique qui a sous-tendu cette évolution.

Pour valider votre adhésion 2020, merci de nous retourner **le bulletin d'adhésion à l'ALF nationale** par courrier ou par mail, dûment rempli et signé, accompagné ou suivi de votre règlement, par virement bancaire, mandat administratif ou par chèque à l'ordre de l'Association des Ludothèques Françaises.

D'autre part, même si vous avez déjà payé votre adhésion, afin d'avoir un état des lieux le plus représentatif possible des ludothèques françaises, merci également d'effectuer avec vos identifiants (si vous ne les avez pas ou plus, merci de nous contacter) les démarches d'enregistrement (1^è adhésion) **ou d'actualisation** (renouvellement) **sur notre site** (alf-ludotheques.org).

A réception du règlement de votre cotisation, une facture vous sera adressée. Si toutefois le bulletin d'adhésion ne suffisait pas, vous pouvez toujours nous faire une demande de devis.

En vous remerciant de contribuer à la dynamique du réseau des ludothèques françaises.

Cordialement,
Le Conseil d'administration de l'ALF.

Je soussigné-e,

Nom : Prénom :

Fonction :

Adhérent individuel

Adresse postale :

.....

CP : Commune :

Courriel :

Téléphone :

OU

Responsable de la structure gestionnaire,

Nom :

Nature juridique :

Adresse postale :

.....

Code postal : Commune :

Courriel :

Téléphone :

De la ou des ludothèques,

Nom de la ludothèque :

Commune d'implantation :

Nom de la ludothèque :

Commune d'implantation :

Nom de la ludothèque :

Commune d'implantation :

Nom de la ludothèque :

Commune d'implantation :

Nom de la ludothèque :

Commune d'implantation :

1- Atteste sur l'honneur disposer au sein de cette ou ces structures de : ETP dédié(s) à l'activité ludothèque,

2- Doit en conséquence une cotisation d'un montant de €, (à régler par virement bancaire, mandat administratif ou par chèque à l'ordre de l'Association des Ludothèques Françaises),

3- Et certifie que les ludothèques mentionnées ci-dessus ont mis à jour les informations les concernant sur leur [espace personnel](http://alf-ludotheques.org) du site internet de l'ALF : alf-ludotheques.org OU se sont enregistrées [sur ce site](http://alf-ludotheques.org) en cas de nouvelle adhésion.

Pour faire valoir ce que de droit.

Date : Lieu :

Signature et cachet

Note : Ce bulletin d'adhésion peut remplacer le devis dans vos démarches.





APPEL DE COTISATIONS 2020.

Présentation du système d'adhésion 2020

Voilà cinq ans que le projet de réforme de notre système d'adhésion avait été entamé et n'avait jusqu'alors trouvé son aboutissement. La proposition validée lors de l'Assemblée Générale de 2018 a été motivée par plusieurs éléments dont voici les principaux :

- Permettre aux porteurs de projets et aux plus petites structures d'adhérer à moindre coût,
- Créer une échelle de hausse des cotisations pertinente pour permettre davantage d'équités dans la participation de chacun à la vie du réseau,
- Permettre à l'ALF nationale et aux régions d'avoir un peu plus de moyens à leur disposition pour faire face aux défis et travaux qui les attendent,
- Donner plus de cohérence à notre système d'adhésion qui souffrait de nombreux cas particuliers et/ou vides juridiques susceptibles de nous mettre en difficulté.

Après avoir étudié de multiples systèmes, et au vu de la diversité et des spécificités des structures (publiques, privées, entités exclusives ou non, etc.) nous avons fait le choix de baser l'évolution du tarif des adhésions sur les équivalents temps pleins affectés à la ludothèque.

La proposition d'échelle est basée sur une hausse de 10€ par ETP, et prenant en compte la possibilité que la ludothèque se situe dans un ensemble plus large (avec des salarié-es n'ayant qu'une partie de leur temps affectée à la ludothèque), ou qu'une même personne morale gère plusieurs ludothèques.

Le Conseil d'administration de l'ALF.

Système d'adhésion basée sur les ETP (Equivalents Temps Pleins)	
Type d'adhésion	Tarif
Région	15,00 €
Individuel / Porteur de projet	25,00 €
A partir de 0,0 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	50,00 €
A partir de 0,5 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	70,00 €
A partir de 1 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	80,00 €
A partir de 2 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	90,00 €
A partir de 3 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	100,00 €
A partir de 4 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	110,00 €
A partir de 5 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	120,00 €
A partir de 6 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	130,00 €
A partir de 7 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	140,00 €
A partir de 8 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	150,00 €
A partir de 9 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	160,00 €
A partir de 10 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	170,00 €
A partir de 11 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	180,00 €
A partir de 12 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	190,00 €
A partir de 13 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	200,00 €
A partir de 14 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	210,00 €
A partir de 15 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	220,00 €
A partir de 16 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	230,00 €
A partir de 17 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	240,00 €
A partir de 18 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	250,00 €
A partir de 19 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	260,00 €
A partir de 20 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	270,00 €
A partir de 21 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	280,00 €
A partir de 22 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	290,00 €
A partir de 23 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	300,00 €
A partir de 24 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	310,00 €
A partir de 25 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	320,00 €
A partir de 26 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	330,00 €
A partir de 27 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	340,00 €
A partir de 28 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	350,00 €
A partir de 29 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	360,00 €
A partir de 30 ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	370,00 €

Précisions quant au mode de fonctionnement :

- 1 adhésion correspond à 1 voix pour le représentant de la structure ou son mandataire
- Pour les structures publiques ou privées gestionnaires de plusieurs équipements, une seule adhésion est prise sur la base du nombre d'ETP global de l'ensemble des structures (responsables compris, personnels techniques affectés à la ludothèque compris, emplois aidés compris, hors bénévoles ou engagements volontaires (service civiques, volontaires européens, etc.)
- Pour les structures publiques ou privées ayant des salarié-es affecté-es à la fois à la ludothèque et à d'autres services, appliquez les mêmes clefs de répartition que celles que vous utilisez lors de vos bilans comptables.

Comment calculer l'équivalent temps plein ?

Pour calculer l'ETP, il vous suffit de comptabiliser le nombre d'heures rémunérées sur l'année par l'ensemble du personnel et de diviser ce total par 1820.

Pour plus d'informations, consultez le site <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F24332>